

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 106 (1970)

Heft: 31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

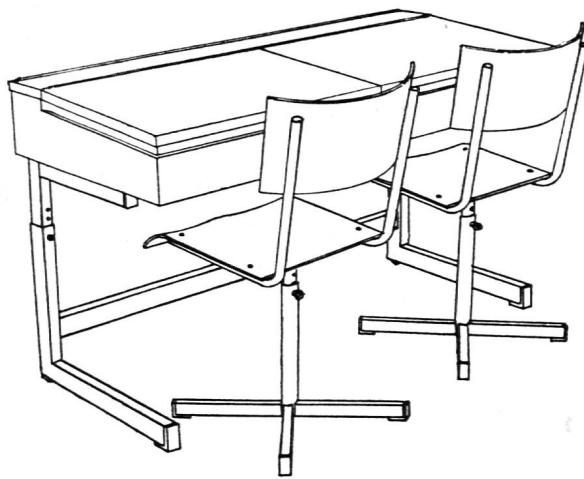
et bulletin corporatif

396



GRUYÈRES ET LE MOLÉSON

Face à ce noble paysage s'élèveront bientôt les bâtiments du premier CENTRE DE RENCONTRES ET DE COURS du corps enseignant suisse. Le projet de cette courageuse entreprise est présenté en détail dans ce numéro.



Le spécialiste du mobilier scolaire, de salle et pour la protection civile.

Depuis plus de 40 ans
à l'avant-garde du progrès.

ZESAC sa

Case postale 25 — BIENNE — Tél. (032) 2 25 94

Aucun souci...



**La Caisse - maladie
chrétienne - sociale**
m'en décharge

800 000 assurés

Ecole d'esthéticiennes **VIO MALHERBE**

Enseignement supérieur complet de tous les soins esthétiques

THÉORIE ET PRATIQUE

Clientèle - Collaboration médicale - Examens -

Diplôme

A partir de 18 ans

Facilités de placement

Prospectus sur demande

11, rue de Bourg, 3^e LAUSANNE Tél. 22 38 01

Ecole Hauterive

Dr Th. Allaz

Ecole de secrétariat et de commerce
PETIT-CHÈNE 11, 1003 LAUSANNE

COURS SUPÉRIEUR DE SECRÉTARIAT

en 2 et 3 langues

COURS DE COMMERCE

(préparation à l'entrée en 2^e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Th. Allaz, Dr ès sc. com. et écon., Lic. ès sc. pol.

LIVRES

Afin de pouvoir varier et mieux adapter notre enseignement, nous serions heureux de recevoir :

livres de lecture

livres d'arithmétique

matériel didactique

pour nos classes de débiles légers, degrés inférieur, moyen et supérieur.

MERCI de vos envois au

Centre éducatif et pédagogique
1470 ESTAVAYER-LE-LAC Tél. (037) 63 10 43

Le corps enseignant : Mmes Buttet, Stalder, M. Vaucher.

PELICULE ADHÉSIVE

HANE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

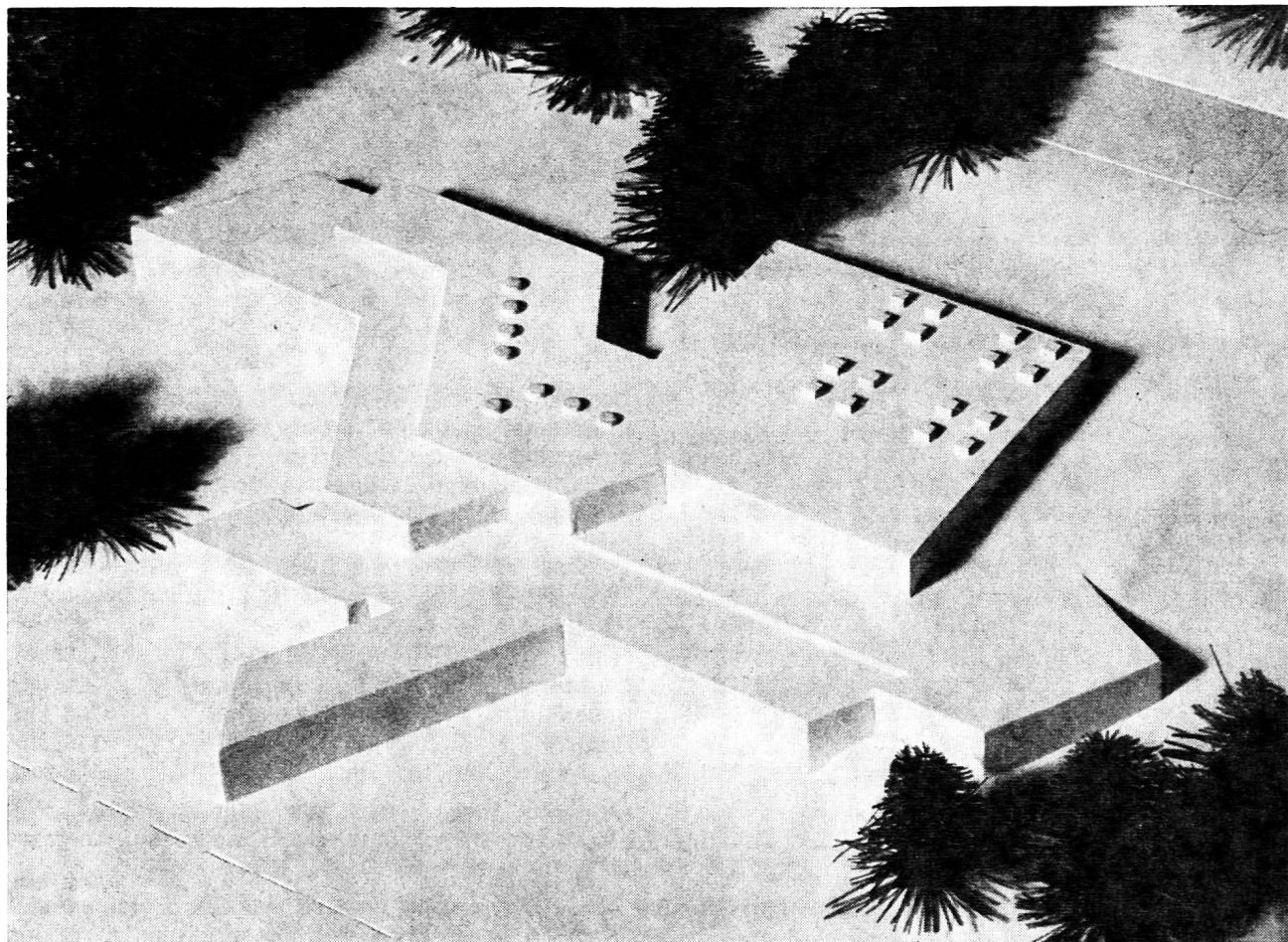
P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Collègues de Romandie, ATTENTION

Pour assurer dignement sa formation continue,
le corps enseignant suisse prend résolument l'initiative et propose

au PAQUIER près de Bulle

la construction du premier **CENTRE SUISSE DE RENCONTRES ET DE COURS** pour maîtres et maîtresses de tous les degrés. Entreprise en coopération par les grandes associations pédagogiques nationales, l'œuvre sera une réalisation commune des autorités et du corps enseignant. La soutenir sera notre OUI à la formation continue, à une formation promotionnelle efficace parce que librement assumée.

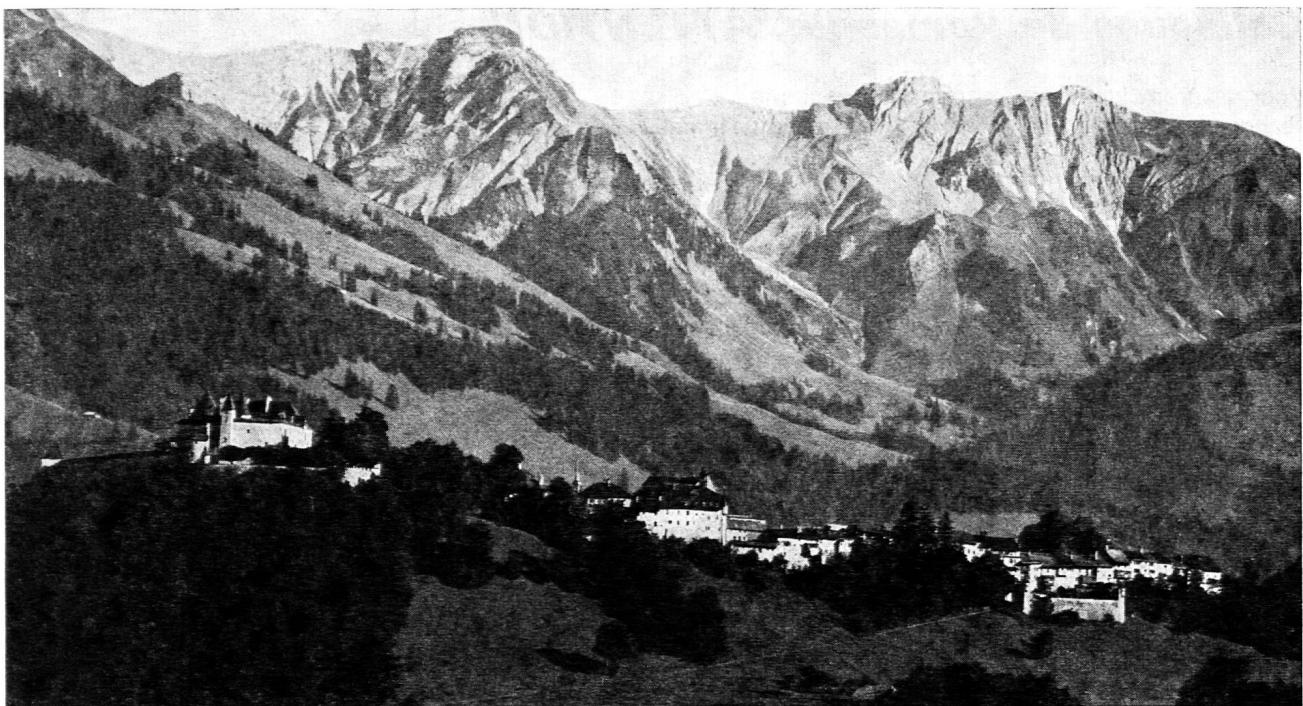


Chers collègues,

Pour la première fois dans l'histoire de l'école suisse, vos associations vous appellent à contribuer par un **don volontaire** à la réalisation d'une œuvre commune, directement liée à la promotion de notre métier. Un projet existe, fruit des patients efforts d'une équipe de collègues et d'architectes. Sa concrétisation ne demande plus que votre accord et votre apport. De votre acceptation dépend le pas décisif vers le premier

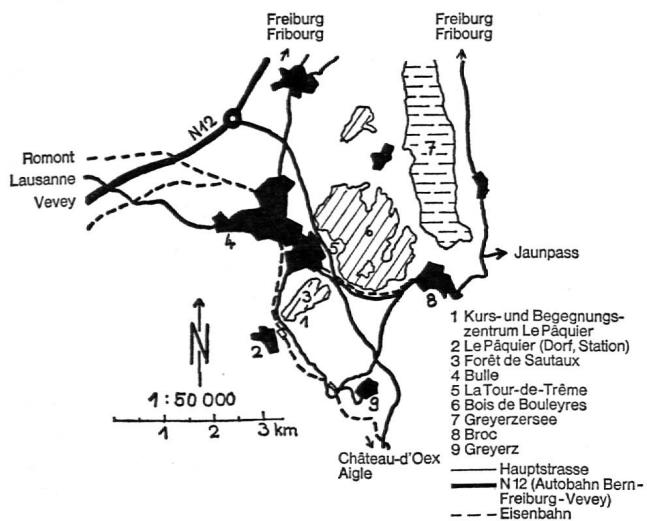
CENTRE DE RENCONTRES ET DE COURS DU CORPS ENSEIGNANT SUISSE

LE PAQUIER



Gruyères et sa vallée, vus depuis l'emplacement choisi.

Où se trouve LE PAQUIER ?



Le projet primé prévoit une intégration harmonieuse des constructions dans le paysage : bâtiments à deux niveaux, étagés en terrasses au haut d'une pente douce, face au sud, le dos à la forêt qui l'abrite des vents.

Dans le cercle, l'emplacement du futur centre, vu de la colline de Gruyères. A gauche, le village du Pâquier ; au fond, le Gibloux.

Loin des soucis et des obligations de la vie quotidienne, un tel cadre permettra l'éclosion d'idées neuves et facilitera leur réalisation.

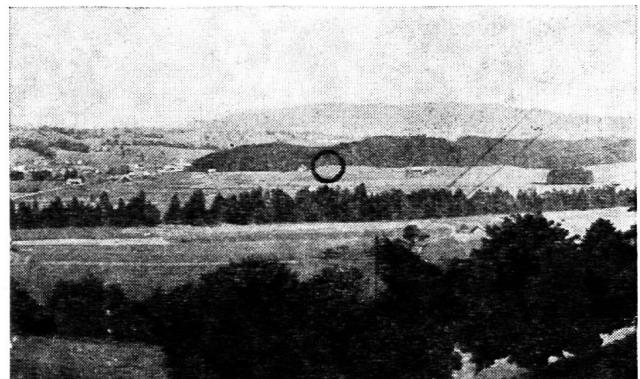
Entre Bulle et Gruyères, non loin de la frontière des langues.

Dans un site tranquille, propice au travail comme à la détente, en pleine verdure, face à l'un des plus agrestes paysages de Suisse. Heureuses de notre choix, population et autorités locales se réjouissent de nous accueillir.

Dans une région centrale et d'accès facile. Distances à vol d'oiseau :

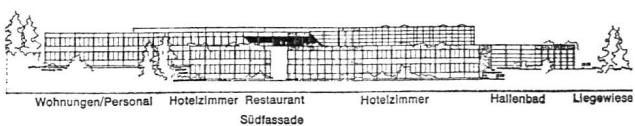
Vevey	23 km.	Bienne	72 km.
Freiburg	24 km.	Genève	85 km.
Lausanne	33 km.	Porrentruy	105 km.
Neuchâtel	45 km.	Lucerne	108 km.
Berne	48 km.	Bâle	115 km.
Sion	52 km.	Zurich	145 km.

Dans quelques années, par Bulle et la N 12, les autoroutes en rendront l'accès encore plus agréable et rapide.



Qu'offre LE PAQUIER ?

Un projet original et fonctionnel



Des salles de cours

à usages multiples
de conception résolument moderne
permettant le travail en groupes et en classes expé-
rimentales

Une exposition permanente

de matériel et techniques didactiques

Une bibliothèque

pour les discussions générales ou particulières
pour la conversation, la réflexion, la détente
avec tout le confort nécessaire

Des salles communes et des terrasses

Des jardins, des pelouses, une piscine

Des chambres et un restaurant

Qui organisera les cours ?

Comme jusqu'ici : les associations d'enseignants nationales, cantonales ou locales ; des groupements professionnels ; les autorités communales, cantonales ou fédérales

et, en plus : des initiateurs nouveaux suscités par les facilités qu'offrira LE PAQUIER.

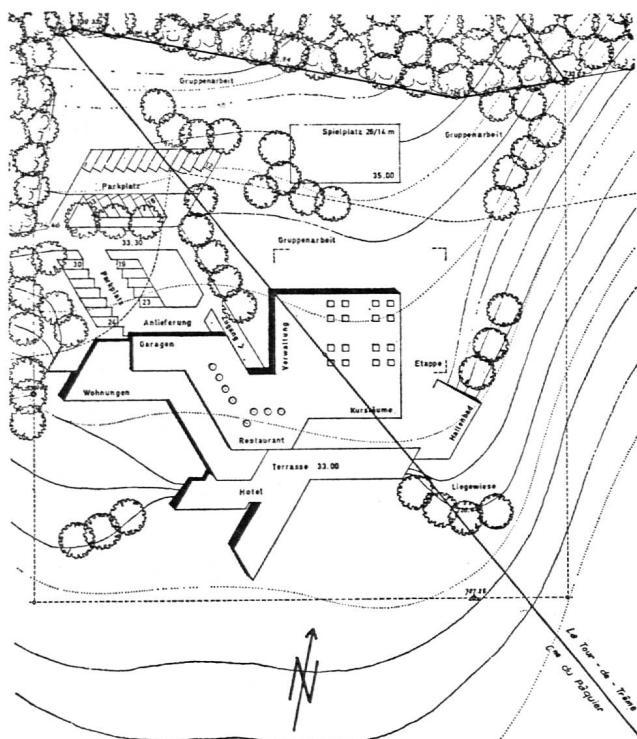
Qui fréquentera LE PAQUIER ?

- Les enseignants de tous les degrés
- Les participants aux cours cantonaux, régionaux ou centraux
- Les responsables de la formation professionnelle : maîtres de didactique, titulaires de classes d'application ou expérimentales, conseillers pédagogiques
- Les inspecteurs scolaires, les cadres administratifs, les autorités responsables de l'éducation.

Ainsi conçu

- LE PAQUIER favorisera contacts et échanges d'expériences par-dessus les barrières cantonales.
- LE PAQUIER rapprochera les enseignants de langue différente, les maîtres alémaniques ayant prouvé leur désir de rapprochement en acceptant que soit fixé en terre romande le premier centre suisse.
- LE PAQUIER offrira le cadre idéal pour du travail en profondeur.
- LE PAQUIER sera un haut lieu de l'enseignement suisse ; de nombreuses organisations économiques, patronales et syndicales, ont créé bien avant nous leurs propres centres de réunion et de formation ; pourquoi resterions-nous en arrière, alors que l'éducation devient la condition urgente, impérative, du progrès national ?
- LE PAQUIER, conçu par des enseignants pour des enseignants, sera le centre d'un rayonnement continu d'impulsions bénéfiques : le choc des idées qu'il permettra, la confrontation des méthodes et des moyens, les contacts humains qui s'y noueront seront pour ses hôtes la source d'un nouvel élan, d'un goût régénéré par la profession.

Le prix DU PAQUIER



Prévu pour 90 participants à la fois, il coûtera pour 16 150 m ² de terrain	Fr. 351 000.—
pour les études, plans et travaux extérieurs	Fr. 820 000.—
pour 19 000 m ³ de bâtiments	Fr. 4 474 000.—
pour le mobilier et l'équipement intérieur	Fr. 663 000.—
soit, fini clé en mains	
(à l'indice des prix 1969).	<u>Fr. 6 308 000.—</u>

Est-ce peu ? Est-ce beaucoup ?

Comparez avec les coûts de construction dans votre propre commune : n'est-ce pas celui d'une école de moyenne grandeur ?

LE PAQUIER coûtera ce qu'il vaudra, les services qu'il rendra, les agréments qu'il offrira.

Qui va payer ?

Les initiateurs font la proposition suivante, qui paraît raisonnable et réaliste :

le corps enseignant suisse prend en charge l'achat du terrain (le droit d'emprise sur celui du Pâquier échoit le 31 décembre 1970), les études et les travaux d'architecte.

Cela entraîne pour chaque enseignant un don volontaire unique correspondant au millième de son traitement annuel, soit en moyenne Fr. 25.—

à verser par compte de chèques selon les instructions qui vous parviendront prochainement par vos comités respectifs.

Nous prouverons ainsi concrètement, face à l'opinion publique et aux autorités, l'importance que nous attachons à notre formation continue. En prenant à notre compte 10 % environ du coût total de l'œuvre, nous espérons que les pouvoirs publics mettront le reste à fonds perdus.

De cette manière, largement déchargés du poids des intérêts et des amortissements, les frais d'exploitation resteront dans de saines limites.

Dès que le financement sera assuré, l'organisation faîtière des enseignants, promotrice de l'entreprise, mettra la construction en soumission. L'inauguration pourra-t-elle se faire en 1973 ? Cela dépend de chacun de nous.

Août/septembre 1970.

Le groupe de travail mandaté par les quatre associations :

*der Schweizerische Lehrerverein
la Société pédagogique romande
la Société suisse de travail manuel et de réformes scolaires
la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire*

vaud

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Leresche André-Georges, 16, rue du Signal, 1337 Vallorbe, téléphone (021) 83 10 99.

XIV^e Congrès annuel de la Société pédagogique vaudoise

Lausanne, le 9 mai 1970 - Palais de Beaulieu.

La séance est ouverte à 8 h. 50 par le président de l'assemblée, A.-L. Rossier, qui souhaite la bienvenue aux participants, et particulièrement aux jeunes collègues assistant pour la première fois à un congrès. Il fait part de ses regrets et de ses inquiétudes au sujet du manque de participation des enseignants aux problèmes de la réforme scolaire, et espère que le corps des instituteurs et des institutrices est prêt à rester uni et à prendre sa part de responsabilités.

M. Rossier salue les invités : M. J. Mottaz, secrétaire général du DIP, M. Cavin, directeur de l'enseignement primaire, M. le pasteur Bovon, président du Conseil synodal, M. F. Barbay, délégué à la réforme et à la planification scolaires, M. J. John, président de la SPR, M. R. Michel, secrétaire de la FIAI, M. Strehl, président de la société vaudoise des maîtres de l'enseignement professionnel, M. Bovard, président de la Société vaudoise des maîtres secondaires, M. J.-P. Rochat, rédacteur de l'*«Educateur»*, M. Grob, président de la SPG, M. Zweicker, président de la SPN, M. Vulliemin, directeur des écoles de Lausanne, ainsi que les représentants de la presse.

Le président prie l'assemblée d'excuser l'absence d'invités de marque, parmi lesquels M. Pradervand, retenu par d'autres obligations.

L'assemblée est invitée à se lever pour honorer la mémoire des membres décédés.

La parole est donnée à M. J. John, qui souhaite une collaboration plus étroite entre la SPR et les pouvoirs publics ; seules des associations cantonales fortes peuvent apporter un appui à la SPR dans sa lutte pour l'établissement d'une école romande. M. J. John engage tous les membres de la SPV à se rendre au prochain congrès de la SPR.

I. Assemblée de la société corporative Caisse de secours et invalidité

Lausanne, le 9 mai 1970 - Palais de Beaulieu.

L'ordre du jour, qui a paru dans l'*«Educateur»* du 14.4. 1970 est adopté après que M. Rossier ait demandé que les points 6 et 7 soient reportés aux points 8 et 9 de la seconde partie du congrès.

1. Procès-verbal.

Il a paru dans l'*«Educateur»* du 3.10.1969. Il est adopté.

2. Rapport du conseil d'administration.

Il a paru dans l'*«Educateur»* du 14.4.1970. Il est adopté avec remerciements au conseil d'administration.

3. Rapport des vérificateurs des comptes.

Il a paru dans l'*«Educateur»* du 14.4.1970. Il est adopté avec remerciements aux rapporteurs et au caissier.

4. Budget et cotisation.

Ils ont été adoptés par l'assemblée du 7.2.1970.
A. Rochat précise que Fr. 16 500.— sont à la disposition pour des secours divers.

5. Propositions individuelles et des sections.

La parole n'est pas demandée.
La séance est levée à 9 h. 10.

II. Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

Lausanne, le 9 mai 1970 - Palais de Beaulieu.

L'ordre du jour qui a paru dans l'*«Educateur»* du 14.4. 1970 est adopté.

1. Procès-verbal.

Il a paru dans l'*«Educateur»* du 3.10.1969. Il est adopté.

2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.

Le président exprime son admiration et sa reconnaissance aux membres qui vont bénéficier de la retraite.

3. Rapport des vérificateurs des comptes.

Il a paru dans l'*«Educateur»* du 17.4.1970. Il est adopté avec remerciements aux rapporteurs et au caissier.

4. Budget et cotisation.

Ils ont été adoptés par l'assemblée du 7.12.1970.

5. Information sur les décisions prises par l'assemblée des délégués.

Les délégués ont accepté les rapports publiés dans l'*«Educateur»* du 17.4.1970. Ils ont pris connaissance d'un rapport concernant les modifications apportées au cahier des charges du secrétaire central.

6. Discussion du rapport du Comité central.

M. Rossier précise que la discussion portera d'abord sur le rapport de gestion, paru dans l'*«Educateur»* du 17.4. 1970, puis sur le rapport publié dans l'*«Educateur»* du 15.1.1970, traitant de l'activité future de la SPV.

La votation aura lieu sur l'ensemble de l'objet.

Rapport de gestion du Comité central

A. Introduction.

La parole n'est pas demandée.

B. Politique à long terme.

Idem.

C. Politique à court terme.

Idem.

D. Information des membres et du public.

Besançon fait savoir à l'assemblée qu'un information concernant le sujet salaire familial vient d'être remis à la presse.

E. Relations avec d'autres organisations corporatives.

Besançon souhaite la formation d'une fédération générale groupant les enseignants primaires et secondaires.

Ch. Cornuz s'inquiète de la disparition possible de la partie pratique contenue jusqu'à présent dans l'*«Educateur»*.

J.-P. Rochat estime que cette partie pratique pourrait être prise en charge par la Guilde de documentation de la SPR.

Consultée à titre indicatif, l'assemblée préfère la formule ancienne.

F. Secrétariat central.

André Rochat, secrétaire central de la SPV, a démissionné, mais son successeur n'est pas encore désigné. A. Rochat assurera l'intérim jusqu'à la nomination du nouveau secrétaire.

Mme Badoux voudrait connaître les fonctions actuelles d'A. Rochat au DIP. A. Rochat donne quelques précisions.

- G. Traitements.** Les maîtresses ménagères, enseignant partiellement au degré primaire, partiellement au degré secondaire, jouiront d'une amélioration de traitement pour la partie de leur enseignement donné au degré secondaire.
- F.** Petit nous offre ensuite son traditionnel et spirituel morceau de bravoure, toujours impatiemment attendu. Il s'inquiète de l'attitude trop passive de la SPV face à la dévaluation de notre profession. Il regrette que le CC n'ait pas plus nettement approuvé le débrayage lausannois. L'adoption de « l'année longue » par le DIP lui semble aberrante. En conclusion, M. Petit demande que le CC adopte une politique plus active, dont le but principal soit une amélioration de la nouvelle classification et le rétablissement des compléments de salaire communaux.
- A. Rochat donne des exemples précis montrant les efforts du CC et de la Fédération pour la défense du corps enseignant.
- H. Caisse de pensions.** M. Bernard estime que son interpellation déposée lors du Congrès 1969 n'a pas été prise au sérieux par le CC. Il s'étonne que les deux articles qu'il a adressé à l'*« Educateur »* n'aient pas été publiés. Il insiste pour que le CC intervienne fermement auprès de la Caisse de pensions pour réparer l'injustice dont sont victimes les collègues ayant signé le contrat de 1953. Pour A. Rochat, la dernière solution consisterait à porter le cas devant le Grand Conseil.
- I. Autres problèmes.** La parole n'est pas demandée.
- J. Défense de la profession.** Besençon informe l'assemblée du fait qu'aucun cours n'est prévu pour les jardiniers d'enfants porteuses d'un diplôme privé.
- K. Formation continue.** La formation de maîtres à option devient une formation officielle.
- L. Autres activités.** La parole n'est pas demandée.
- M. Groupes de travail.** Idem.
- N. Réforme de structure de l'école vaudoise.** Besençon apporte un complément d'information ; l'assemblée des délégués a demandé que le DIP étudie une forme nouvelle des conférences de district, au cours desquelles le DIP informerait les collègues des problèmes de l'école vaudoise.
- O. Structures de la société.** La parole n'est pas demandée.
- P. Conclusions.** M^{me} Badoux regrette que deux membres féminins seulement fassent partie de l'assemblée des délégués. Elle demande au CC ce qu'il est advenu de la résolution votée lors du Congrès 1969 concernant l'identité de l'enseignement donné aux élèves filles et garçons à l'Ecole normale, et quelle suite a été donnée à sa proposition d'organiser des cours de formation civico-corporative.
- A. Rochat répond que les dames sont peu nombreuses à accepter une charge dans les commissions ou au comité. En ce qui concerne les classes de l'Ecole normale, le CC a obtenu gain de cause pour les classes mixtes ; par contre, la question des programmes n'a pas encore été résolue. Enfin, un cours civique est prévu dans le cadre du prochain séminaire de Crêt-Bérard.

Activité future de la SPV

- A. Traitement et allocations familiales et pour enfants.** Les propositions du CC sont acceptées par l'assemblée.
- B. Traitement différencié.** Idem.
- C. Retraites.** M^{me} Badoux propose que l'âge facultatif de la retraite soit fixé à 55 ans pour les instituteurs comme pour les institutrices.

L'article C est accepté par l'assemblée après avoir subi la modification suivante : Les mots « en principe » sont supprimés.

D. Cahier des charges. Les propositions du CC sont acceptées par l'assemblée.

E. Nouvelles structures de l'école vaudoise et école romande. Les propositions du CC sont acceptées par l'assemblée.

F. Statuts SPV. Schober, président de la section de Lausanne, informe l'assemblée du fait que la section de Lausanne appuie le CC et approuve ses démarches en vue d'une reprise de l'étude des nouveaux statuts. L'article F est accepté à l'unanimité.

L'ensemble du rapport du Comité central est adopté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et des sections. Sur proposition de la section de Lavaux, M. L. Perrochon est acclamé membre d'honneur de la SPV. Félicité par Besençon, M. Perrochon, très ému, remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait.

Burnet propose que, lors de l'ensevelissement d'un collège retraité, un président de section ne puisse en aucun cas être tenu de prononcer un discours funèbre.

Pâquier appuie la proposition de M^{me} Badoux concernant l'âge de la retraite.

8. Election statutaire du bureau de l'assemblée. Le bureau de l'assemblée est réélu dans la même composition que celle de 1969 :

Alfred-L. Rossier, président ;
Gérard Frautschi, vice-président ;
Jean Schwendi, secrétaire ;
M^{les} Klein et Buttiaz, scrutatrices.

9. Election de trois membres au Comité central. A la suite de la démission de M. Besençon, de M. Gillard et de M^{me} Paillard, arrivés au terme de leur mandat, trois postes sont à repourvoir. Une seule candidature est présentée, celle de M^{me} Christiane Golay. M^{me} Golay est élue à l'unanimité. Le Comité central est donc réduit à trois membres, MM. Nicod et Leresche et M^{me} Golay. M. Besençon demande que, vu les circonstances exceptionnelles que crée l'insuffisance de candidats au Comité central, l'assemblée vote les propositions suivantes :

- 1) elle investit les trois membres élus de tout l'autorité reportée par les statuts au CC ;
- 2) elle leur permet de s'entourer de collaborateurs rétribués ;
- 3) elle les autorise à se libérer occasionnellement ou partiellement de leur activité professionnelle.

Ces mesures cesseront d'être en vigueur au plus tard au prochain congrès de la SPV.

Après une discussion animée au cours de laquelle A. Rochat fait savoir à l'assemblée que le fonds de réserve peut supporter jusqu'en automne les frais occasionnés par ces décisions, la proposition du Comité central est acceptée à une forte majorité.

M. Rossier prend congé des trois membres démissionnaires et les remercie de la somme de travail qu'ils ont accomplie.

La séance est levée à 11 h. 45.

Le président :
A. Rossier

Le secrétaire :
J. Schwendi

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents**Contrat de faveur SPV-MVA.**

Cette société avec laquelle la SPV est liée par un contrat de faveur, nous a fait parvenir récemment une excellente nouvelle. A la suite d'une revision tarifaire, la prime « Femmes » du tarif normal de la MVA a subi une réduction. Par conséquent, les membres féminins SPV seront mis au bénéfice **d'un rabais spécial de 15 %** sur les primes calculées en fonction des taux prévus par le tarif de faveur de 1969.

Nous ne saurions trop remercier la MVA pour cette heureuse décision à l'endroit de nos collègues féminins.

A.-G. L.

Université populaire de Lausanne

La SPV est membre collectif de l'Université populaire de Lausanne. A ce titre, nous publions donc la liste des cours qui vont débuter incessamment, tant à Lausanne que dans le canton. Nous encourageons tous ceux qui s'intéressent aux sujets proposés à s'inscrire sans tarder auprès des offices responsables.

A.-G. L.

Lausanne

1. L'art d'aujourd'hui
 2. Histoire de la musique
 3. Cinéma et culture
 4. Connaissance du cinéma (projections commentées)
 5. Cours de langue française : explication de textes
 6. Littérature française
 7. English literature : Charles Dickens
 8. Histoire des civilisations : le Moyen Age
 9. Evolution de l'humanité : Introduction à l'étude des religions
 10. Foi chrétienne et spiritualité de l'Inde
 11. Géographie et histoire : les capitales historiques de l'Italie
 12. Philosophie : les grands philosophes
 13. Psychologie : la vie du couple
 14. Pédagogie familiale
 15. Droit civil
 16. Economie politique
 17. Mathématiques générales (cours élémentaire — 3^e semestre)
 18. Mathématiques (cours supérieur)
 19. Chimie organique (1^{er} semestre)
 20. Systèmes logiques et calculatrices digitales (2^e semestre)
 21. Aménagement du territoire
- M. J. Monnier
M. P.-A. Gaillard
Cinéma Richemont
- M. F. Buache
- M. E. Pidoux
M. Jls Cornuz
- M. R. Rapin
- M. J.-J. Bouquet
- M. C.-A. Keller
- Mme N. Genton-Sunier
- M. H. Rebeaud
- M. B. Décorvet
- Divers professeurs
Divers professeurs
M^e A. Manuel
M. A. Masnata
- M. M.-A. Nicollerat
- M. G. Vincent
- M. H. Moll
- M. J.-D. Nicoud
Divers professeurs et conférenciers

Section de Vevey-Montreux**Vevey**

1. Joyeuses promenades au pays de l'insolite
- M. Dr H. Mutru

2. Psychologie : « Se connaître, comment ? »
- M. F. Schlemmer et
M. C. Baroni

La Tour-de-Peilz

3. Médecine 1970
- Divers médecins

Montreux

4. Structure des impôts directs et indirects sur le plan suisse et sur le plan international
- M. A. Margairaz

Section d'Yverdon

1. Introduction à l'art roman
 2. Regards sur le jazz
 3. La littérature en Suisse romande au XX^e siècle
 4. Psychologie : les relations du travail
- M. Dr J.-L. Wyss
M. J.-M. Pilet
M. R.-L. Junod
M. F. Maire

Orbe

5. La Chine : histoire et géographie
- M. H. Rebeaud

Sainte-Croix

6. L'Etat d'Israël : histoire et géographie
- M. H. Rebeaud

Section La Côte

- Nyon**
1. Connaissance du cinéma (projections commentées)
 2. Littérature française : le nouveau roman
 3. Philosophie : la philosophie aujourd'hui
 4. Le lac Léman et sa pollution
- M. R. Gerbex
M. Jls Cornuz
M. J. Villard
M. O. Gonet

Section La Broye

- Payerne**
1. Histoire
 2. Pédagogie familiale : les soucis des parents de l'écolier
- M. J.-R. Bory
Divers professeurs

Moudon

3. Histoire : la ville d'Aventicum
 4. Psychologie familiale : l'enfant, de sa naissance à 6 ans
- M. H. Bögli
Mme A. Adhemar

Oron-la-Ville

5. Le général Guisan, symbole de la résistance à l'ordre nouveau
- M. Y. Delay

Avenches

6. Histoire : la ville d'Aventicum
- M. H. Bögli

Morges

1. Destruction et création d'un univers pictural
- M. J. Gagnepin

AVMG**1. Cours de hockey sur glace**

Patinoire du Vélodrome les dimanches matin 1^{er} et 8 novembre de 8 h. à 10 h.

Prendre une canne et un puck. (Si possible jambières et gants.)

En cas de temps incertain, J.-P. Paquier renseignera dès 7 h. au (021) 28 49 78.

Renseignements et inscriptions auprès de G. Rochat, Bex, jusqu'au 28 octobre, dernier délai.

2. Patinage artistique

Patinatoire de Montchoisi les dimanches soir 15, 22, et 29 novembre de 20 h. à 22 h.

Renseignements et inscription obligatoire jusqu'au 9 novembre auprès de notre chef de cours A. Schlageter, av. Solange 6, Lausanne.

3. Patinage avec une classe

Patinatoire de Morges, mercredi 11 novembre 1970, à 14 h.

Leçon de démonstration pour commencer avec une classe et travail pratique ensuite avec les participants. (Patins d'artistique non obligatoires.)

Renseignements et inscription obligatoire jusqu'au 7 novembre dernier délai auprès de L. Diserens, av. de Lausanne, 1110 Morges.

4. Tournoi de hockey sur glace

Patinatoire de Morges, mercredi 18 novembre 1970, à 14 h.

Sur $\frac{1}{3}$ de patinoire, équipes de 4 joueurs + 1 gardien. Se munir si possible de jambières et de gants. Chaque équipe est responsable de l'équipement de son gardien. (Les tirs « lever » seront interdits.)

Un challenge sera mis en compétition dès cette année.

Renseignements et inscription obligatoire jusqu'au 12 novembre dernier délai, auprès de R. Fehlbaum, Chanel 9, 1110 Morges.

5. Cours de danse

COURS DE DANSE

(Dances folkloriques et de salon)

Ce cours de danse bisannuel, organisé sous les auspices de l'AVMG, aura lieu, dans les salons de Roy, rue Caroline 7 bis, à Lausanne, les mercredis 4, 11, 18, 25 novembre et 2 décembre, de 14 h. 30 à 16 h. 30.

De 14 h. 30 à 16 heures, M. de Roy, professeur, qui suit chaque année les cours professionnels de la Fédération française des maîtres de danse à Paris, vous initiera aux mouvements gracieux et souples du rythme **beat**, aux balancements du **jerk**, aux figures harmonieuses du **cha-cha-cha**, aux balancements frénétiques de la **batucada** (samba évoluée) et aux danses traditionnelles, telles que **charleston**, **blues** et **tango**.

De 16 heures à 16 h. 30, les participants apprendront, en toute décontraction, une danse de groupe, directement applicable dans la leçon de gymnastique et présentée par l'un des leurs.

On ne peut rêver plus agréable cure de rajeunissement ! Croyez-le, Messieurs, qui êtes toujours si peu nombreux...

Coût du cours : **Fr. 38.—**

Inscription auprès de M. Paquier J.-P., Villardiez 18, 1009 Pully, ou au tél. (021) 28 49 78.

N.B. : Les participants, qui désirent présenter une danse de groupe, font parvenir à la même adresse la description de la danse, à fin de polycopie (gratuite !). Une indemnité leur sera versée en plus d'une reconnaissance éternelle !

Le chef technique d'hiver :
D. Jan

Où en est l'espéranto ?

C'est ce que vous pourrez voir dimanche 25 octobre à 14 h. 30 à Yverdon, au Collège des 4 Marronniers.

En collaboration avec le Mouvement JEAN, M. Claude Gacond, chroniqueur à Radio-Suisse et secrétaire du Centre culturel espérantiste, donnera une causerie avec projections sur l'**Essor de l'espéranto**.

Une exposition montrera tous les moyens didactiques, l'évolution de la littérature, ainsi que les prospectus de propagande publiés en espéranto par l'industrie et l'hôtellerie.

Séminaire de la Chambre suisse de l'horlogerie

La Chambre suisse de l'horlogerie organisera, le lundi 19 octobre prochain à Montreux, un séminaire d'information sur l'industrie et les professions horlogères, ceci en collaboration avec la Société pédagogique vaudoise, la Société vaudoise des maîtres de l'enseignement professionnel, la Société vaudoise des maîtres secondaires.

Le programme est le suivant :

- 9 h. 40 Accueil des enseignants dans l'aula du Collège secondaire, rue de la Gare 33, Montreux.
- 9 h. 45 Evolution technique de l'industrie horlogère et ses incidences sur la formation professionnelle : évolution du produit, des méthodes de production, des besoins de l'industrie en matière de personnel. Exposé traité par un industriel.
Discussion.
- 10 h. 30 Les professions horlogères : besoins de l'industrie, revalorisation et réforme, voies de formation, accès aux niveaux supérieurs de formation, bourses d'apprentissage, possibilités professionnelles dans d'autres secteurs industriels.
Exposé de M. Maurice Gauchat, doyen de l'Ecole d'horlogerie et de microtechnique de Genève.
Discussion.
- 11 h. 15 Corps enseignant et information.
Exposé de M. Jean-Claude Gressot, chef du service « Formation professionnelle » de la Chambre suisse de l'horlogerie.
A cette occasion, « Tempus », le film d'animation de la chambre, et une nouvelle série de diapositives seront présentés.
- 12 h. 30 Repas offert par la chambre à l'Hôtel Europe, avenue des Alpes 15, Montreux.
- 14 h. 30 Visite de la maison Amida S. A., Montreux-Claren, orientée sur l'illustration des thèmes discutés lors de la matinée.
- 16 h. Discussion.
- 16 h. 15 Clôture du séminaire.

Le CC.

Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises

L'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises vous informe qu'elle tiendra son assemblée annuelle le mercredi 4 novembre au Restaurant de la Navigation à Ouchy à 14 h. 15. Au cours de cette assemblée, M. Robert Pasche, président de la sous-commission CIRCE-Ecole enfantine parlera sur ce sujet : « Que deviendra notre école enfantine dans le cadre de l'école romande, peut-on déjà le dire aujourd'hui ? »

Invitation cordiale.

Le comité

Nouveau responsable de la formation des maîtres

Le Conseil d'Etat a pris acte, pour le 30 septembre 1970, de la démission du professeur Georges Panchaud de ses fonctions de directeur du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire ; il l'a remercié des services rendus. M. Panchaud a demandé d'être libéré de ces fonctions pour se consacrer davantage aux tâches qui lui sont confiées dans le cadre du Conseil de la réforme et de la planification scolaires et à son enseignement universitaire.

Dans sa séance du 25 septembre 1970, le Conseil d'Etat a nommé comme successeur du professeur G. Panchaud, à la direction du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, M. François Bettex, licencié ès sciences, actuellement directeur adjoint du Séminaire et chargé de la formation des maîtres.

Né le 16 juin 1928, originaire de Combremont-le-Petit, M. Bettex a obtenu, en 1947, le baccalauréat ès sciences au Gymnase de Lausanne, puis, en 1951, la licence ès sciences de l'Université de Lausanne ; il a enseigné les sciences naturelles et les mathématiques au Collège d'Avenches de 1953 à 1957, puis à l'Ecole normale de Lausanne, de 1957 à 1963.

Dans le cadre de l'assistance technique de l'UNESCO, le nouveau directeur du Séminaire a donné un enseignement

de biologie et de didactique à l'Ecole normale supérieure de Dakar (Sénégal) de 1963 à 1966 ; nommé doyen de l'Ecole normale de Lausanne, il y a enseigné de 1966 à 1968 les sciences naturelles, en même temps qu'il était chargé de tâches administratives, et, particulièrement, de la direction des classes de formation pédagogique, destinées aux bacheliers.

En 1968, M. Bettex a été nommé direction adjoint du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire et chargé de la formation des maîtres ; il a gardé la direction des classes de formation pédagogique et la conservera.

M. François Bettex entrera en fonctions le 1^{er} octobre 1970. La SPV lui présente ses félicitations et se réjouit de pouvoir collaborer avec lui.

geneve

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly,
39, Vidollet, 1202 Genève

Société pédagogique genevoise

Exercice 1969-1970 — Rapport financier

COMPTES

Recettes

a) Cotisations		
1967-1968	180.—	
1968-1969	720.—	
1969-1970	28 140.—	
1970-1971	98.—	29 138.—
b) Amendes	1470.—	
Fin. d'entrée	420.—	1 890.—
c) Divers : Dons	145.—	
Env.		
erreurs	549.50	
Rab.		
assur.	472.35	1 166.85
d) Fusion : UIG		
caisse	7 069.35	
UIG -		
CCP	5 013.64	
UIGD	2 337.38	
Parts		
SAFFA	206.—	14 626.37

Dépenses

a) Secrétariat		
Impression	635.—	
Secrétaire	800.—	
Poste	784.90	
Matériel	1 912.90	4 132.80
b) Abonnements		410.—
c) Assurances		570.—
d) Indemnités		4 700.—
e) Cotisations SPR		11 160.—
f) Frais de représentation		3 887.10
g) Dépenses diverses :		959.45
décès, cadeaux...		
h) Dép. non budgetées		713.25
Excédent des recettes		20 288.62
Total	46 821.22	46 821.22

Communications du comité

Commissions :

A la suite de mutations, de congés, de nombreux postes sont à repourvoir au sein des commissions de travail. Il s'agit principalement de la commission d'Education routière et de la CIA (délégués).

N'hésitez pas à vous annoncer. Nous avons besoin de votre collaboration.

CIRCE

C'est notre collègue Jean Marguet qui sera le représentant genevois de la SPR auprès de la CIRCE. Nous remercions en même temps que nous félicitons notre collègue qui a accepté cette tâche si importante, maintenant que des décisions définitives vont être prises pour l'école romande.

Le comité

Prochaine manifestation à l'aula du centre pédagogique, rue de Lyon 58

Le vendredi 23 octobre 1970, à 20 h. 30 :

Conférence de M. Henri Guillemin : « J. Vallès et la Commune ».

Billets, au prix de Fr. 3.—, en vente au secrétariat des études pédagogiques dès le 16 octobre, ou à l'entrée.

† Edouard Ducor

Les anciens de l'UIPG auront appris avec chagrin le décès d'Edouard Ducor qui joua autrefois un grand rôle au sein de l'Union.

C'était lors de la première guerre mondiale ; le Département de l'instruction publique avait alors besoin d'un grand nombre de remplaçants pour pallier les absences d'instituteurs dues aux mobilisations prolongées et fréquentes et aussi pour donner des titulaires aux classes nouvelles que nécessitait l'afflux démographique vers les villes. D'où le recrutement d'un grand nombre de stagiaires qu'on finissait par nommer sous-régents, ce qui permettait de disposer d'un personnel suffisant, misérablement rétribué. (Des stagiaires débutaient à 60 francs par mois.) D'autre part, le coût de la vie augmentait à un rythme de plus en plus rapide à mesure que la guerre se prolongeait. Il n'était plus possible aux jeunes instituteurs de vivre avec les maigres émoluments prévus.

Ducor avec son ami Laravoire furent les créateurs du Groupe des sous-réguents et stagiaires qui compta plus de 80 membres et qui avait pour but d'amener l'Union à intervenir auprès de l'Etat pour obtenir d'indispensables allocations de vie chère.

Les dirigeants de l'association, dans leur majorité, refusèrent toute démarche dans ce sens, estimant que de telles revendications étaient contraires à la dignité de la profession.

Le groupe des sous-réguents et stagiaires dressa un plan de campagne et se livra à une propagande bien organisée. Aux élections de janvier 1916, le comité fut renversé et les nouveaux élus entreprirent une action énergique pour la satisfaction de leurs demandes.

Ducor fut un des inspirateurs de ce mouvement, tout en restant généralement dans la coulisse ; il était la prudence personnifiée, mais il était un manœuvrier de premier ordre et il savait voir clair dans les situations les plus emmêlées.

Il prit encore une part prépondérante dans la campagne pour la révision des traitements de 1921, et enfin, il signa avec Laravoire une brochure qui eut un très grand succès ; elle posait les exigences pour adapter l'école primaire, son programme, ses méthodes aux conditions nouvelles de l'après-guerre et les idées énoncées influencèrent pour une décennie tout le travail pédagogique genevois.

Ducor rentra ensuite dans le rang ; toute sa carrière se déroula à l'école des Eaux-Vives où il enseigna pendant près de 40 ans.

Bien que ce fragment d'histoire de notre SPG actuelle puisse paraître bien ancien, il était bon de rendre un hommage sincère à un des ouvriers qui furent à la tâche pour orienter l'Union vers des horizons nouveaux.

G. W.

† Paul Bonard (1895-1975)

En signalant le départ, après quelques jours de maladie, de cet excellent collègue et ami, nous voulons souligner le bel exemple de continuité et de fidélité qu'il donne à tout le corps enseignant. En effet, toute sa carrière de 45 années s'est déroulée dans une école urbaine, celle des Pervenches, à Carouge. C'est dire les nombreuses « volées » d'enfants du même lieu qui ont bénéficié des dons de cet homme à la belle intelligence, à l'esprit orné, au cœur sensible et bon.

Ajoutons que Paul Bonard, avec son grand ami Pierre Compagnon, fut parmi les premiers qui, à Genève, « lancèrent » les ateliers scolaires de loisirs, souvent avec des moyens de fortune, mais avec beaucoup de persévérance et de savoir-faire, qu'il présida longtemps avec compétence la section genevoise de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, et qu'enfin il contribua efficacement à l'intégration du travail manuel dans nos programmes scolaires, primaire et secondaire.

F. Q.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Organes et représentation de la Société pédagogique neuchâteloise

1. Comité central :

Président : ZWEIACKER Claude, à Saint-Blaise. Vice-président : BOUQUET Gérald, à Buttes. Caissiers : GRANDJEAN Marc-Antoine, à Boudry ; BOUQUET Serge, à Dombresson. Secrétaires : PHILIPPIN Gilbert, à Peseux ; BOUQUET Gérald, à Buttes. Bulletinier : BOBILLIER Georges, au Locle. Assesseurs : JEANNERET Hélène, à La Chaux-de-Fonds ; MARTI Roxan, à Saint-Blaise ; ROLLIER Yvonne, à Neuchâtel. Administrateur : HUGUENIN Jean, au Locle.

2. Présidents des sections

Neuchâtel : BOURQUIN François, à Neuchâtel. Boudry : BOLLE Jean-Jacques, à Boudry. Val-de-Travers : BOUQUET Gérald, à Buttes. Val-de-Ruz : SCHEURER Claude-André, à Dombresson. La Chaux-de-Fonds : SOBEL Lola, Mme. Le Locle : BROSSIN Pierre, au Locle.

3. COMMUNICATIONS OFFICIELLES

3.1. Commission consultative pour l'enseignement primaire et préprofessionnel

ECABERT Marie-Jeanne Mme, à Neuchâtel. HASLER Ernest, au Locle. JEANNET Michel, à Bas-Monsieur. JUVET Frédéric, à Couvet. MONTANDON Georges, à Peseux.

3.2. Commission cantonale de coordination scolaire

ZWEIACKER Claude, à Saint-Blaise

3.3. Commission cantonale de coordination scolaire, groupe de travail « Enseignement primaire et professionnel »

ROLLIER Yvonne Mme, à Neuchâtel. BOUQUET Gérald, à Buttes.

3.4. Comité de la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public.

BOUQUET Serge, à Dombresson.

Organes et représentation de la Société pédagogique neuchâteloise

JACOT-GUILLARMOD Herbert, au Landeron. MONTANDON Georges, à Peseux. PERRENOUD Blaise, à La Chaux-de-Fonds.

3.5. Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat

JAQUET Marcel-Ali, à La Chaux-de-Fonds (membre du Bureau du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat et membre du conseil d'administration). ZWEIACKER Claude, à Saint-Blaise.

3.6. Groupe de travail « Conférences officielles d'automne »

GRASER Marinette, à La Chaux-de-Fonds. JEANNERET Hélène, à La Chaux-de-Fonds. BOLLE Jean-Jacques, à Boudry. MULLER Georges, à Couvet. PFAEHLER Michel, à Neuchâtel. SCHALLENBERGER Jean-Pierre, au Locle.

3.7. Groupe de travail « Manuel de géographie du canton de Neuchâtel »

LECOULTRE Fernande Mme, à Neuchâtel. CHRISTEN Daniel, à La Chaux-de-Fonds. HUGUENIN Jean, au Locle.

3.8. Groupe de travail « ACOO-Activités complémentaires organisées obligatoires »

DEVENOGES Gérald, à La Chaux-de-Fonds.

3.9. Commission d'appréciation du travail scolaire

GUYE Hubert, à Neuchâtel. THEURILLAT Françoise, à La Chaux-de-Fonds.

3.10. Commission d'étude pour la section moderne

BOUQUET Serge, Dombresson.

3.11. Comité du centre neuchâtelois de documentation pédagogique

AUBERT Jean-Paul, à La Chaux-de-Fonds. GRAND-JEAN Marc-Antoine, à Boudry. MARTIN Jean, à Neuchâtel.

3.12. Commission d'étude pour la section préprofessionnelle

AVONDO Irène, Corcelles. BOURQUIN François, Neuchâtel. COULOT Léo, Couvet. LANDRY Gilbert, Le Locle. SCHEURER Claude-André, Dombresson. TISSOT Eric, La Chaux-de-Fonds.

3.13. Membres des jurys à l'Ecole normale

BORGEAT Gabrielle Mme, Bôle - Méthodologie de l'arithmétique. MARTIN Jean, Neuchâtel - Méthodologie du français. VOUMARD Suzanne, La Chaux-de-Fonds - Français. PELICHET Pierre-André, Les Brenets - Pédagogie. HASLER Ernest, Le Locle - Psychologie.

3.14. Préparation des épreuves d'examens

Français :

KUNZ Françoise, Colombier 1, 2, 3 prim. VOEGELI Jacqueline Mme, Colombier 1, 2, 3 prim. ROGNON Michel, Fontainemelon 4, 5 prim. SPOHN Jean-Jacques, Fontainemelon 4, 5 prim. CORNUZ Marcel, Travers 1 mp, 2p. LIEBE Pierre, Couvet 1 mp, 2p. REYMOND René, Le Locle 3, 4p. DEVENOGES Gérald, La Chaux-de-Fonds 3, 4p.

Arithmétique :

TROESCH Henriette, Fleurier 1, 2, 3 prim. WETZLER Josée Mme, Fleurier 1, 2, 3 prim. FELLRATH Pierre, Le Locle 4, 5 prim. HASLER Ernest, Le Locle 4, 5 prim. ROBERT Janine, Neuchâtel 1 mp, 2p. GIRARD Michel, Neuchâtel 1 mp, 2p. HEINIGER Pierre, La Chaux-de-Fonds, 3, 4p. JAQUET Marcel-Ali, La Chaux-de-Fonds 3, 4p.

Allemand :

TRIPET Elaine, La Chaux-de-Fonds 1mp à 4p. DUCOM-MUN Michel, Le Locle 1 mp à 4p.

jura bernois

Toute communication doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis Erard, instituteur, 2158 Nods.
Téléphone (038) 7 83 76/7 98 33.

**Séance du Comité central SPJ du 18 septembre 1970
à Bienné**

Présidence : H. Reber. **Présents :** H. Wust, A. Boillat, J. Prongué, G. Ruffino, Y. Liechti. **Excusés :** Jean Rothen, Fr. Bourquin.

1. Le procès-verbal du 30 juin est lu et accepté.

2. Affaires courantes :

a) Fonds du centenaire de l'Ecole normale de Delémont : Les vérificateurs retourneront les comptes en priant M. Tschounmy de les mettre au point. Notre caissier suit l'affaire.

b) CIP : M. Guéniat souhaite une visite du CC SPJ plus tardive, le nouveau semestre lui occasionnant de nombreux travaux. En novembre, le président SPJ reprendra contact avec M. Guéniat.

c) Commission des Treize : M. Gigon de la DIP accuse réception de notre lettre faisant état de la création d'une commission d'étude des structures.

d) Rapport de G. Ruffino (séance de la Commission des Treize)

— s'appelle maintenant : Commission SPJ pour la Réforme des structures.

— M. Girardin pense opter pour un tronc commun de six années primaires suivies de cours à niveau (v. Vaud).

— La commission se réunira deux jours pleins, les 5 et 12 octobre. Le CC y sera représenté par H. Wust ou G. Ruffino.

— Chaque délégué régional présentera un plan d'études de sa région (écoles, éc. sec., etc.) et fera l'inventaire.

— M. Ruffino mettra M. Botteron au courant du travail à faire, (le représentant biennois étant absent à la dernière séance).

— Les inspecteurs coopèrent activement à ces travaux.

— Mlle Vuilleumier démissionne pour raisons de santé et de travail.

e) Nous enverrons nos félicitations à :

— Jean Sommer pour sa nomination à la DIP.

— Francis Bourquin pour sa nomination de rédacteur de langue française à la « Schweizerische Lehrerzeitung ».

f) Représentation du CC SPJ :

— Le président était à Berne à la conférence de presse sur la coordination scolaire et le début de la scolarité en automne.

— La secrétaire participait à la réunion des présidents SEB à Moutier, le 3 septembre.

g) CIRCE : demande à la SPJ un délégué jurassien représentant la SPR à CIRCE dans les délais les plus brefs.

h) Demande des inspecteurs : Les inspecteurs désirent mettre sur pied un groupe jurassien pour la radio scolaire. Ils demandent à la SPJ de leur faire des propositions de candidatures. Cinq membres sont à trouver. Le CC SPJ, tenant compte de toutes les régions et de tous les degrés d'enseignement s'est réparti le travail d'enquête de la manière suivante :

— un ou une représentant (e) des maîtres de classes uniques (à proposer par l'Association des maîtres de classes uniques M. Barraud) pour les Fr. M. (à trouver par Y. Liechti) ;

— deux institutrices du degré inférieur pour Courtelary (à trouver par A. Boillat, Moutier) ;

— un instituteur ou une institutrice degré moyen pour Delémont (à trouver par H. Reber) ;

— un instituteur du degré supérieur pour Porrentruy (à trouver par J. Prongué).

Les membres du comité sont tenus de faire leurs propositions jusqu'à fin octobre.

On espère que les membres de cette commission bénéficieront de jetons de présence. Leurs frais leur seront remboursés et les congés nécessaires accordés.

i) L'« Impartial » avise la SPJ qu'il a nommé M. André Froidevaux comme rédacteur jurassien à plein temps.

j) Ecole des parents : une invitation à la séance du 25 septembre à Moutier est parvenue au CC. Ignorant d'où elle vient, le comité ne s'y rendra pas.

Divers et imprévu :

— La secrétaire prie le comité de bien vouloir lui indiquer clairement à qui elle doit envoyer des exemplaires des procès-verbaux.

On lui répond : un au président, un aux deux membres jurassiens du CC de la SPR (MM. Perrot et Voirol), un aux deux rédacteurs de la presse corporative s'ils sont absents des séances (mais à publier avec la signature du Comité SPJ, sans commentaire).

La séance est levée à 22 h. et la prochaine réunion est fixée au vendredi 23 octobre 1970. Le lieu est encore à fixer.

Comité central SPJ

Dans nos Ecoles normales**Cérémonie de reconnaissance de l'Ecole normale de Porrentruy**

Une petite cérémonie, toute empreinte d'amitié et de reconnaissance, s'est déroulée mercredi 30 septembre à l'Ecole normale des instituteurs à Porrentruy à l'occasion du départ de quatre professeurs de l'établissement. Après avoir servi les intérêts de l'école durant de nombreuses années, trois maîtres, MM. René Bourquin, Paul Montavon et Maurice Lapaire, avaient fait valoir leur droit à une retraite bien méritée. En effet, M. Bourquin enseignait les mathématiques depuis 1929, M. Paul Montavon était professeur de musique depuis 1939 et M. Maurice Lapaire, professeur de dessin et d'histoire depuis 1942. Quant au quatrième, M. Jean-Claude Joye, professeur de langue et de littérature française, il quitte l'établissement après cinq années d'enseignement, pour poursuivre son activité à l'Ecole normale de Bienne.

Ces quatre valeureux maîtres ont été chaleureusement félicités par M. le Dr Edmond Guéniat, directeur de l'Ecole normale et par M. Maurice Pétermann, inspecteur scolaire du 16^e arrondissement, président de la Commission des écoles normales du Jura, qui a transmis la gratitude de la Direction de l'instruction publique.

Leurs successeurs ont ensuite été présentés : MM. Marc-Alain Berberat, licencié ès sciences, qui remplace M. Bourquin ; Jean-Luc Fleury, licencié ès lettres, qui succède à M. Joye ; Jean-Marie Hänggi, architecte et artiste-peintre, qui remplace M. Lapaire ; Jean-Marie Petignat, diplômé du Conservatoire qui succède à M. Montavon. Quant à M. Michel Montbaron, licencié ès sciences, il succédera au poste de professeur de géographie à M. Jean-Louis Joliat qui deviendra maître d'éducation physique à plein temps.

Aux trois professeurs qui quittent l'enseignement, nous adressons nos vœux de paisible et longue retraite en les remerciant pour tout ce qu'ils ont fait pour l'Ecole jurassienne. Quant aux nouveaux élus, nous leur présentons nos vœux de fructueux enseignements et de succès.

Fr. E.

Remise des diplômes de maîtresses d'ouvrages à l'Ecole normale de Delémont

La remise de diplômes à 11 nouvelles maîtresses d'ouvrages s'est effectué le 29 septembre 1970. Toutes les candidates ont réussi. Au cours de la cérémonie, M. Jacques-A. Tschoumy, directeur, a félicité les candidates de leur travail et surtout de l'obtention d'un double diplôme professionnel de couturière et pédagogique de maîtresse d'ouvrages. Ce cours est le dernier de trois semestres. Le prochain, qui débutera au printemps prochain, sera en effet allongé à quatre semestres.

Le nouveau plan d'études appliquera le vœu exprimé par

le plan CIRCE, de coordination romande et renforcera tout particulièrement la culture générale des candidates à l'enseignement des ouvrages féminins dans le Jura.

M. Maurice Pétermann, président de la Commission du brevet, après diverses productions poétiques et musicales, félicita le corps enseignant de l'Ecole normale et remit leur brevet aux onze nouvelles maîtresses d'ouvrages que nous félicitons et dont voici les noms :

Benoît Monique, Romont ; Chételat Hélène, Montsevelier ; Crélerot Anne-Lise, Cormoret ; Donzé Marie-Antoinette, Courtemelon ; Gremaud Marie-Rose, Rebeuvevier ; Jeandupeux Janine, Tavannes ; Monnin Florence, Sonceboz ; Périnat Chantal, Moutier ; Sauvain Andrée, Courrendlin ; Schneider Liliane, Evilard ; Voirol Janine, Tavannes.

Dans nos sections**Les enseignants de Bienne-La Neuveville réunis en assemblée synodale d'automne à Macolin**

Une centaine de membres de la section romande de Bienne-La Neuveville de la SEB s'étaient donnés rendez-vous vendredi en fin d'après-midi à Macolin, à l'occasion de l'assemblée synodale d'automne. La séance administrative s'est tenue à l'Hôtel Bellevue sous la présidence de M. Paul Terrier, instituteur à Bienne. Dans ses souhaits de bienvenue, il adressa un salut particulier à M. Charles Hirschi, inspecteur scolaire du 14^e arrondissement.

Il appartenait au président sortant, M. Michel Lanève, maître secondaire, de brosser un tableau récapitulatif de l'activité écoulée. Le rapporteur souligna les difficultés qui ont surgi durant son mandat présidentiel, notamment l'affaire du gymnase qui provoqua un bel élan de solidarité et la mise sur pied d'un règlement scolaire à Bienne créant un fossé encore plus grand entre les deux sections scèurs de Bienne. M. Lanève formula le vœu de voir la nouvelle répartition des vacances créer un pont entre les conceptions romandes et alémaniques en vue d'aplanir les divergences. La formation continue constitua la préoccupation majeure du comité sortant. Après plusieurs séances d'information entre dirigeants SEB et sections jurassiennes, ces dernières aboutirent à la conclusion qu'il était préférable de surseoir à toute décision prématurée avant que soit connu le projet gouvernemental en matière de perfectionnement. M. Lanève rendit hommage aux deux collègues de la section qui, au sein de la commission extraparlementaire, défendirent avec succès la position des enseignants. Après avoir évoqué l'opportunité de revoir la formule actuelle des assemblées synodales, le président sortant conclut en adressant ses remerciements aux membres du comité et à tous ceux qui l'ont soutenu et aidé dans ses efforts. Le rapport de M. Lanève fut sanctionné par de vifs applaudissements témoignant ainsi la reconnaissance des enseignants envers un président dévoué.

Rapport de caisse et mutations

Il appartenait à M. Jean Roten, trésorier de la section, de présenter son rapport financier de l'exercice 1969/70. Le compte d'exploitation accuse un total de recettes de Fr. 1 893,10 et un total de dépenses de Fr. 2 127,45, laissant apparaître un léger reliquat passif de Fr. 234,35. La situation n'a cependant rien d'alarmante puisque la fortune de la section atteint près de Fr. 3 000.—. Sur proposition de MM. R. Féralime et B. von Allmen, vérificateurs des comptes, l'assemblée adopta les comptes tout en remerciant M. Roten de sa bonne gestion. Sur proposition du caissier sortant, l'assemblée vota ensuite un crédit d'environ Fr. 600.— destiné à l'acquisition d'une machine à calculer pour le nouveau caissier.

Le président Terrier donna connaissance des nombreuses mutations des membres. Vingt-cinq nouveaux membres furent admis : M^{me} Martine Bassin, M^{me} Zéline Bassin, toutes deux de la Neuveville, M. Bertrand Gagnebin, Diesse, M^{me} Mireille Visinand, Prêles, M. Jean Pauli, Prêles, M^{les} Mireille Jacot, Cosette Gautier, Odette Girod, Francine Vouillot, Sylviane Zulauf, Claire-Lise Salzmann, Elisabeth Seiler, Marianne Perret-Gentil, Marie-Françoise Willemin, M^{mes} Michèle Perrenoud, Reina Knuchel-Geiser, Marina Arnoux, Rose-Marie Patthey, Marlyse Glas-Merazzi, MM. Louis Perret, Jacques-André Monnard, Normand Imer, tous de Bienné et M. Paul Barras de Nidau. Dix membres venant d'une autre section ont également été admis alors que l'assemblée enregistrait le départ de huit enseignants.

Au chapitre des nominations, l'assemblée désigna M. Jean-Pierre Eichenberger en qualité de suppléant à l'assemblée des délégués, M^{me} Hélène Wust représentera la section et la SPJ au comité central de la SPR alors que M^{me} Ariane Boillat fonctionnera en tant que déléguée à la SPR. Enfin MM. Froidevaux et Boillat furent désignés nouveaux vérificateurs de compte. M. Terrier, président de section, se fit l'interprète de l'assemblée pour remercier chaleureusement M. Adrien Perrot qui, douze années durant, servit les intérêts de la corporation avec compétence et dévouement au sein de la Société pédagogique romande ayant eu notamment l'honneur de la présider durant quatre ans et de présider le Congrès SPR de Bienné en 1962, au cours duquel l'Ecole romande allait sortir de ses limbes. Des applaudissements mérités témoignèrent l'estime que porte la section à l'égard d'un maître qui a su payer de sa personne pour servir les intérêts de l'école.

Le Congrès de la société pédagogique jurassienne se tiendra en 1972 à Bienné. Aussi, les sections groupées en son sein ont-elles été invitées à formuler des propositions pour le thème qui sera choisi. M. Henri Reber, président de la SPJ demanda à ses collègues d'y songer sérieusement. M. Francis Bourquin, rédacteur de l'Ecole bernoise, estima quant à lui que l'école globale intégrée pourrait donner matière à réflexion et servir éventuellement de thème.

La section regrette la décision du Grand Conseil de fixer le début de l'année scolaire au 1^{er} octobre

A la demande du comité, M. Francis Erard, député, orienta l'assemblée sur les récents travaux du Grand Conseil, notamment en ce qui concerne la formation continue et la modification de la loi sur l'école primaire et les écoles moyennes. Le décret sur le perfectionnement a été approuvé par le Parlement. Après avoir commenté les articles les plus importants, spécialement ceux qui concernent le caractère obligatoire et facultatif, la composition des commissions, l'institution d'un livret de cours, l'octroi de congés payés après un certain nombre d'années, le rapporteur estima que ce décret a été élaboré dans un large esprit de compréhension. Il devrait de ce fait donner satisfaction puisqu'il ne rompt pas avec la politique de confiance pratiquée jusqu'à ce jour par l'Etat envers les enseignants. M. Arthur Villard, député, émit également diverses considérations relevant notamment l'inopportunité du livret de cours et l'importance de l'article ayant trait aux congés payés. M. Erard présenta ensuite les principales innovations de la modification de la loi sur l'école primaire et les écoles moyennes visant à rendre possible la coordination scolaire. Le débat controversé au sujet du début de l'année scolaire (75 députés se sont prononcés pour le 1^{er} octobre et 67 pour le 1^{er} août), mit en évidence la difficulté de trouver une solution unique pour les différentes régions du canton. La décision prise par le Grand Conseil en première lecture risque bien d'être modifiée en seconde lecture. De plus, le peuple sera appelé à se prononcer en votation finale. C'est dire que rien n'est encore définitif.

En conclusion, M. Erard demanda aux quelque cents enseignants présents de faire connaître leur position afin que les collègues-députés soient en mesure d'intervenir en toute connaissance de cause. Une discussion nourrie s'engagée sur ce sujet d'importance. M. Hirschi, inspecteur scolaire, estima que la solution qui sera choisie doit tenir compte avant tout des grands centres. M. Perrot, déplora l'attitude de députés jurassiens, parmi lesquels des enseignants, qui n'ont pas suivi M. Simon Kohler et qui ont voté pour le 1^{er} octobre. Plusieurs participants prirent également la parole pour regretter la décision prise par le Grand Conseil. Au terme du débat, l'assemblée synodale vota la résolution suivante présentée par M. Adrien Perrot :

RÉSOLUTION

La section de Bienné-La Neuveville de la SEB, après avoir pris connaissance du vote du Grand Conseil fixant le début de l'année scolaire au 1^{er} octobre, proteste unanimement contre cette décision.

La mise en application de cette disposition placerait nos écoles devant de sérieux problèmes et n'apporterait pas les progrès attendus sur le plan de la coordination.

En conséquence, la section de Bienné-La Neuveville propose que l'année scolaire débute officiellement le 1^{er} août.

Aux divers, le président complimenta M. Germain Gigon, maître secondaire à Madretsch qui fête cette année ses 25 ans d'enseignement.

Répondant à une question, M. Mario Ferrario, directeur du Centre d'information mathématique, annonça que le travail d'information, qui a duré deux ans, était terminé et que le CIM allait mettre sur pied des cours de moniteurs et d'animateurs au cours de l'année scolaire 1971/72.

Au terme des débats administratifs, M. Terrier remercia ses collègues pour le grand intérêt manifesté aux problèmes qui touchent de près la profession et les invita à participer au repas qui fut servi à l'Hôtel Bellevue. Après une partie gastronomique fort réussie, c'est par une soirée récréative animée au son de l'accordéon et par la danse que s'acheva le synode d'automne des enseignants biennois et neuvevillois.

Fr. E.

Améliorations sensibles des traitements du corps enseignant du canton de Berne

Le Conseil exécutif propose au Grand Conseil de voter les améliorations suivantes aux traitements légaux et aux rentes : Allocations complémentaires de 4 % pour 1970. Augmentation en valeur réelle de 5 % dès 1971 pour le corps enseignant en activité. Inclusion des allocations de vie chère (28 %) et de la part anciennement dite non assurée (10 %) dans le traitement proprement dit dès 1971 ; au début de cette année, il n'y aura plus d'allocations de vie chère, tout étant compris dans le traitement proprement dit ; l'évolution ultérieure des prix est réservée.

Le traitement assuré se montera à 95 % du traitement légal, moins 4200 francs. Cette formule simple permet de servir des rentes équitables et qui, combinées avec la rente AVS, ne dépasseront tout de même pas les limites en pourcent acceptées tacitement par le Parlement.

Le rachat de ces augmentations coûtera environ 13 millions pour les 5 % en valeur réelle et 60 millions pour les autres parts actuellement non assurées. L'Etat s'en chargera seul, en partie par le service des intérêts. Les assurés toucheront donc l'augmentation dès janvier 1971 ; seules, les primes courantes pour l'AVS et les nouveaux traitements assurés auprès de la CACEB augmenteront en proportion

Les rentes nées après le 1^{er} avril 1965 et les allocations de cherté de 24 % seront refondues avec l'allocation com-

plémentaire de 4 % pour 1970 : dès le 1. 1. 1971, la somme entière sera versée comme rente, sans allocations de cherté.

Pour les retraités dits anciens (ceux qui se sont retirés jusqu'au 1^{er} avril 1965) les allocations de cherté (32 %) seront portées à 36 % en automne 1970 (4 % d'allocation complémentaire), puis à 40 % et incluses dans la rente dès le 1^{er} janvier 1971 ; ces 4 derniers pour-cent et l'augmentation de la rente AVS à la même date viendront améliorer d'une façon heureuse le pouvoir d'achat de ces rentes qui n'ont plus bénéficié des augmentations des traitements de 1965 et 1969.

Cours de gymnastique pour garçons 1970

Les cours pour les instituteurs d'Ajoie, de Delémont et des Franches-Montagnes qui ont eu leur première journée en juin pour les branches athlétiques se poursuivront à fin octobre 1970 ; ils traiteront principalement des disciplines en halle : gymnastique aux agrès et jeux, selon le programme suivant :

1. A Porrentruy, le vendredi 23 octobre 1970.
2. A Glovelier, le mercredi 28 octobre 1970.
3. Au Noirmont, le jeudi 29 octobre 1970.

Les commissions d'écoles, déjà avisées depuis ce printemps voudront bien accorder les congés nécessaires.

Seuls les collègues au bénéfice d'un certificat médical ou qui ont atteint la soixantaine sont dispensés du cours.

Les programmes parviendront ultérieurement aux intéressés.

L'inspecteur cantonal de gymnastique
Henri Girod

Création d'une Ecole jurassienne des parents

Ecole des parents ? Le métier de parents est l'un des plus beaux et des plus difficiles du monde. Faire d'un petit enfant, faible et totalement dépendant, un être adulte, indépendant, équilibré, quelle tâche exaltante ! Mais aussi, quelle responsabilité ! Dans une société en évolution accélérée, la tâche dépasse souvent les possibilités des seuls père et mère.

L'école d'ailleurs participe très tôt au processus d'éducation. L'école des parents n'est pas une institution qui distribue des recettes toutes faites ; son intention première est d'offrir à des parents l'occasion de rencontrer d'autres parents pour échanger soucis et expériences, pour chercher ensemble des solutions nouvelles. Elle veut aussi promou-

voir un dialogue vrai entre parents et enseignants. Sa méthode : réunir partout où cela est possible des petits groupes de parents, dirigés par un ou des animateurs.

L'Ecole des parents est un mouvement largement répandu en Europe. En Suisse, plusieurs groupements cantonaux coordonnent l'activité des sections locales, organisent des cours de formation, animent une réflexion d'ensemble.

Les bases sont jetées

Vendredi 25 septembre, une quarantaine de personnes représentant divers mouvements et associations du Jura (corps enseignant, avocat des mineurs, Université populaire, Mouvement populaire des familles, premiers groupes d'Ecole des parents, associations féminines, Centre Saint-François, cath., Centre de Sornetan, réf., etc.), réunies à Moutier, ont jeté les premières bases d'une Ecole des parents jurassienne.

Un comité provisoire a présenté un programme d'activité en quatre points pour l'hiver 1970-1971 :

1. Jusqu'à la fin de l'année : établir des contacts avec les personnes intéressées dans diverses localités du Jura ;
2. En février 1971 : cours de formation pour animateurs de groupes locaux (animés par des responsables romands de l'Ecole des parents) ;
3. Création d'un centre de documentation, à disposition des groupes locaux ;
4. Lancement de groupes locaux dès l'automne 1971.

Le comité en formation désignera son président. En attendant, c'est le responsable du groupe d'étude qui fonctionnera comme président (Ph. Roulet, directeur du Centre de Sornetan).

Déclaration

Voici la déclaration de base par laquelle l'assemblée met sur orbite l'Ecole des parents jurassienne :

1. **L'Ecole des parents jurassienne a pour but de regrouper les organismes locaux ou régionaux, parents et éducateurs, intéressés aux notions de psychologie et de pédagogie familiales.**
2. **Elle collabore à la création et aux activités de groupes locaux par la formation d'animateurs et par un service de documentation.**
3. **Elle établit des liens de collaboration avec l'école et avec les institutions jurassiennes qui s'occupent de questions familiales et d'éducation permanente.**
4. **Elle coordonne le travail des différents groupes et assure les liens avec l'Ecole des parents sur le plan cantonal, romand et suisse.**

Neu Nouveau **MADISON** by CARAN D'ACHE

Le seul stylo à bille du monde que Lloyd's ait assuré contre la perte

Der einzige Kugelschreiber der Welt, den Lloyd's gegen Verlust versichert hat

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

Nos régents sont-ils antisportifs ?

A la veille du scrutin sur l'initiative « Jeunesse + Sport » le correspondant sportif du journal « La Liberté » a terminé un article de propagande favorable à l'initiative par les propos suivants :

INCROYABLE MAIS VRAI !

Pour terminer voici une petite histoire vraie. Il y a peu, un jeune garçon d'une douzaine d'années est venu nous trouver en nous disant : « J'aime beaucoup le football et j'ai demandé mon admission au club de X. J'ai déjà joué un match, mais M. le curé et M. le régent, lorsqu'ils ont appris que je faisais partie de ce club m'ont dit que je n'avais pas le droit de faire partie d'une société à mon âge et j'ai dû arrêter de jouer au football. »

Que voilà une triste histoire qui nous fait dire à tous les ecclésiastiques qui n'aiment pas la gymnastique et le sport cette citation de saint Thomas d'Aquin : « Nous devons aimer notre corps du même amour dont nous aimons Dieu ». Ce sera notre conclusion !

Le président de l'Association fribourgeoise du corps enseignant, M. Alexandre Overney, a répondu à cette attaque par une mise au point intitulée « Nos régents sont-ils antisportifs ? » que le même journal a accepté, très sportivement, de publier in extenso. Voici le texte de cette riposte :

« La Liberté » de vendredi dernier a publié un article de propagande fort intéressant en faveur de l'initiative « Jeunesse et Sport », signé G. B. Hélas ; l'auteur a conclu son article par un coup bas fort peu sportif qui, à travers un prêtre et un instituteur, a blessé le clergé et le corps enseignant. Aussi, à la requête de plusieurs collègues, je me fais un devoir de relever le gant.

Si l'on se réfère aux propos rapportés par l'auteur de l'article, il faut admettre que le curé et le régent concernés n'ont fait qu'appliquer un arrêté pris par le Conseil d'Etat, en date du 2.6.1967, libellé comme suit :

« Les enfants en âge de scolarité obligatoire ne peuvent être admis dans une société d'adultes. Par contre, ils peuvent suivre des cours ou des exercices organisés pour eux, s'ils y sont autorisés individuellement par la Commission scolaire, sur préavis favorable écrit des parents et du maître. Ces cours doivent se terminer assez tôt pour que les élèves soient rentrés à la maison avant l'heure fixée par le règlement local. Les cas litigieux sont soumis à l'inspecteur qui tranche. »

Or, il y a un tel laisser-aller dans l'application des mesures de sauvegarde de la jeunesse, qu'il vaudrait mieux relever le mérite de ceux qui ont encore le courage de réagir. Les dispositions prévues dans l'arrêté ci-dessus ne condamnent

pas l'organisation du sport en faveur de la jeunesse ; elles le réglementent.

L'ASFA aussi bien que nos autorités réglemente la participation de nos jeunes aux clubs de football. Elle le fait autant par souci de leur santé physique que morale, afin de prévenir tout excès qui leur serait préjudiciable.

Le corps enseignant fribourgeois, dans son ensemble, a certes bien mérité du sport en général et du football en particulier, pour le plus grand bien de notre jeunesse, en travaillant souvent dans des conditions très difficiles. D'ailleurs, si c'est un instituteur qui préside depuis longtemps l'Association fribourgeoise de football, c'est un autre instituteur qui s'intéresse particulièrement aux plus jeunes, puisqu'il préside la Commission cantonale des juniors. Sous sa direction, de nombreux collègues et même des membres du clergé ont sacrifié combien de jeudis et de dimanches pour organiser les championnats juniors et les championnats scolaires fribourgeois ? Je crois donc qu'en relevant les mérites du corps enseignant en cette matière, la conclusion de l'article incriminé eût été meilleure. Mais il n'en demandait pas autant !

Conférence d'automne du corps enseignant du 8^e arrondissement

Mardi matin 22 septembre, les maîtres et maîtresses primaires et préscolaires du 8^e arrondissement étaient rassemblés en la grande salle de l'Hôtel de Ville d'Estavayer-le-Lac afin d'assister à la conférence d'automne préparée à leur intention par M. Alfred Pillonel, inspecteur.

Quelques chiffres

En ouvrant cette séance de travail, M. l'Inspecteur nous apprit qu'à la suite de nombreux départs 12 postes avaient été repourvus cet automne et que trois retraités — MM. Blanchard, Musy et Marchon — avaient accepté un remplacement d'une année.

Avec délicatesse, il fit un rapide tour d'horizon des problèmes qui touchent la corporation et présenta ses sympathies ou ses félicitations à tous les membres atteints dans leur affection ou réjouis par un heureux événement ; car les enseignants du 8^e arrondissement forment une vraie famille où règne l'unité et la franche camaraderie.

Dans le domaine professionnel, il se plut à constater que l'année dernière fut une excellente année comme l'ont prouvé les différents résultats enregistrés au cours des examens oraux ou écrits, de fin de scolarité ou d'entrée à l'Ecole secondaire. La nouvelle année scolaire 70-71 a été minutieusement préparée par certains cours cantonaux ou fédéraux — que suivent pendant les vacances d'été bon nombre d'enseignants — et des travaux de groupes, notamment une répartition-type du programme par quinzaines.



Sous le signe des maths modernes

Tout le monde le sait, l'introduction prochaine des maths modernes dans les classes de Suisse romande pose certains problèmes. La formation du corps enseignant en est l'un des plus épineux. Afin de renseigner « son monde », M. Pillonel fit appel à M. F. Oberson, professeur à l'Ecole normale des instituteurs, un spécialiste en la matière.

Celui-ci divisa la matière en trois questions et nous fit l'éloge de cet enseignement nouveau et complet.

1. Pourquoi changer notre système d'enseignement des mathématiques ?

Le développement scientifique et ses répercussions sur notre vie de tous les jours nécessitent ce changement fondamental dans la façon d'enseigner. Aujourd'hui, un maître ne peut pas se contenter de « bourrer des crânes » ; son grand rôle est de préparer l'enfant à s'instruire toute sa vie et à s'intégrer dans des situations nouvelles. Ainsi, le premier rôle de cet enseignement est une œuvre éducative.

2. Pourquoi des maths modernes ?

A l'aide d'un croquis — où il était question d'interrupteurs et de conduites électriques — M. Oberson nous prouva, par différentes opérations raisonnées, combien il était facile de trouver une solution rapide à un problème pratique posé, dans cet exemple, à un électricien. Les maths modernes seront bientôt à la base des activités de la vie.

3. Comment former le corps enseignant ?

La formation du corps enseignant se fera par étapes successives et comportera quatre voies parallèles : raisonnement général, numération, opérations et prise de conscience de l'espace qui nous entoure. Le recyclage durera quatre ans et sera systématiquement obligatoire pour tous les enseignants. Cette année déjà, les maîtresses des premières classes suivront tous les quinze jours, le mardi après-midi, le cours de formation donné à leur intention soit à Estavayer, soit à Domdidier. L'an prochain, d'autres instituteurs et institutrices « entreront dans la ronde » et viendront grossir les

rangs des nouveaux mathématiciens. Ainsi, lentement mais sûrement, l'on s'acheminera tout naturellement vers l'introduction de cet enseignement dans nos classes fribourgeoises.

Où il est question d'éducation missionnaire et de gymnastique

L'on entendit encore deux intéressants exposés : l'un sur l'éducation et l'esprit missionnaires, donné par le Père Marney ; l'autre sur l'éducation sportive et la vocation qui s'y rapportait, donné par M. Vuilloud, inspecteur cantonal de la gymnastique.

Quelques considérations et rappels d'ordre pratique mirent un point final à cette matinée bien remplie. Midi allait sonner lorsque l'on se quitta. L'après-midi se donna, dans la même salle de l'Hôtel de Ville, le premier cours de maths réservé au groupe 1.

Hubert Monnard

Divers

Echange d'appartements pendant les vacances d'été

Les membres du corps enseignant s'intéressant à un échange d'appartements avec un collègue de Suisse ou de l'étranger peuvent s'adresser à INTERVAC, organisation patronnée par le Schweizerische Lehrerverein. Les relations qu'elle entretient avec les associations d'enseignants des pays de l'ouest et du nord de l'Europe lui permettent de vous fournir une liste de familles disposées à cet échange, ou désireuses de louer votre appartement à des conditions favorables si vous préférez cette solution. INTERVAC fournit également l'adresse de maîtres qui accepteraient des hôtes payants pendant les vacances, ou qui souhaiteraient eux-mêmes d'être reçus comme tels.

Les intéressés peuvent demander une formule d'inscription auprès d'INTERVAC-SLV, Domänenstrasse 5, 9008 St-Gall (tél. 071/24 50 39). Comme les collègues étrangers ont en général l'habitude d'organiser très tôt leurs vacances d'été, il est recommandé de s'inscrire avant fin décembre.

Le Chœur d'hommes de Granges-Marnand

Echo de la Lembaz
cherche un
DIRECTEUR

Répétitions d'octobre à avril.
Faire offres à E. Desmeules, Président.

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 38 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 21.— ; ÉTRANGER Fr. 25.—

Camps et classes de ski CAMONA MUTSCHNENGIA

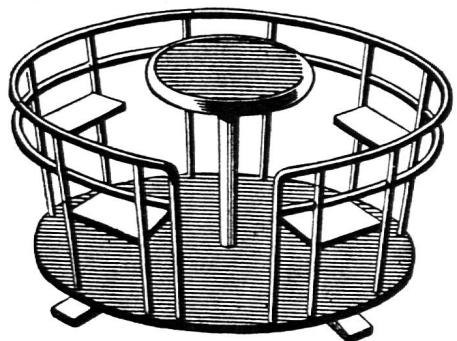
Maison bien aménagée, place pour 60 personnes. Cuisine électrique, chauffage au mazout, douches. Situation ensoleillée, bonnes pistes, skilift à proximité.

Renseignements et location par :
Capeder Benedikt, Mutschnengia 7181 Curaglia (GR).
Prochain téléphone (086) 7 55 03, dès 19 heures.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

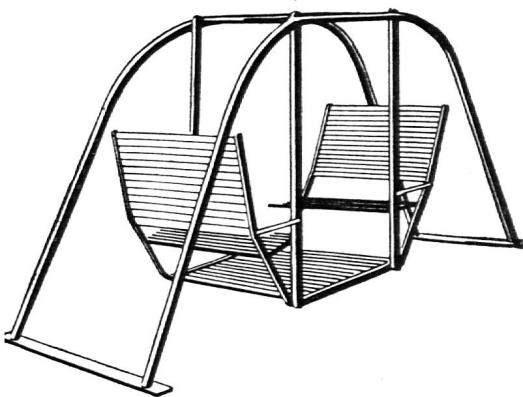


Carrousel

Roulements à billes,
5 places
(diamètre 1 m 55)
tube fer verni,
siège métal
Nº 103
Fr. 1250.—

Engins et jeux de plein air

CHEZ



Balançoire

Chaises mobiles, en tube verni,
construction robuste,
et d'une parfaite stabilité
hauteur 70 cm
largeur 70 cm
longueur 1 m 50
Nº 122
Fr. 1550.—



RUE ST-FRANÇOIS 18
TÉLÉPHONE (021) 22 16 21

**NOTRE CATALOGUE
A
DISPOSITION**

**Dépôt et local d'exposition
à Boussens**

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

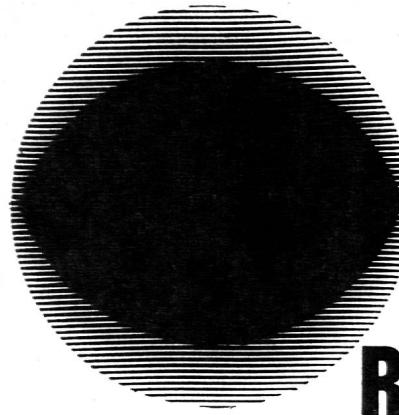
La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.



Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses maladie du canton.

Siège: rue Caroline 11, Lausanne



Vous voulez rendre vos leçons plus intéressantes et plus attractives, obtenir un meilleur effet, avoir un auditoire captivé?

UTILISEZ DES RÉTRO-PROJECTEURS

Avantages des rétro-projecteurs:

1 Emploi possible en salles éclairées ou en lumière du jour.

2 Evite au conférencier les allées et venues entre son pupitre et les cartes ou tableaux.

3 L'image est projetée derrière le conférencier qui peut ainsi toujours regarder en direction du public.

4 Compréhension plus facile

des explications grâce à la présentation imagée et claire.

5

Projection à partir de documents transparents faciles à préparer soi-même.

6

Des compléments de texte et de dessins peuvent être constamment ajoutés pendant la conférence.

7

Projection facile d'images simples, composées, mobiles, en noir et blanc ou en couleur.

Demandez notre documentation ou une démonstration

Je désire

documentation
 démonstration
d'un rétro-projecteur

Nom/firme _____

Adresse _____

Téléphone _____

Coupon

P.S. METO

A. Messerli SA

8152 Glattbrugg/ZH
Tél. 051 83 30 40

Département
Audio-visuel



Messerli

Genève : Salle de démonstration
80, rue de Lausanne Tél. (022) 31 22 80

Blocs à dessin Pelikan pour écoliers

maintenant moins chers encore

Les blocs à dessin Pelikan pour écoliers H 4/20 et H 3/20 sont maintenant produits en Suisse. Aussi leur prix a-t-il pu être considérablement baissé.



Demandez gratuitement et sans engagement pour vous la brochure « Nouveautés Pelikan qui facilitent l'enseignement de dessin » (avec bon !)

maintenant plus pratiques encore

grâce à une amélioration importante: la perforation des feuilles a été remplacée par un encollage de la tranche, côté largeur, sur un ruban de gaze. Résultat: la coupe des feuilles est nette sur les quatre côtés et leur format est un A3 ou un A4 effectif. Comme l'encollage n'atteint pas tout à fait les côtés longs du bloc, les feuilles se détachent aisément et vite, une à une.



Günther Wagner AG, Pelikan-Werk
Case postale, 8060 Zurich
Téléphone 051 / 917373

Pelikan

maintenant avec sac transparent

Les grands blocs à dessin (A3) n'entrent pas dans le cartable. Maintenant, il y a le sac en plastique pour blocs à dessin T3, qui ferme parfaitement des quatre côtés et qui met le bloc à l'abri du vent et des intempéries.

